

Projet Pédagogique pôle Aurec-Sur-Loire et Saint Ferréol D'Auroure Année 2024-2025

Accueil Extra-scolaire et périscolaire



FONCTIONNEMENT ET DESCRIPTIF

L'accueil de loisirs l'Ilojeux est situé parc de la Liberté 43110 Aurec Sur Loire et utilise les locaux de la MJC. La structure a une capacité d'accueil de 180 enfants.

L'accueil périscolaire de St Ferréol d'Auroure est proposé à la salle Catherine Courbon.

Les différents accueils sont destinés aux enfants de 3 à 11 ans inclus sur le temps extrascolaire et sur le temps périscolaire.

Les locaux de la MJC d'Aurec/Loire et de la Salle Catherine Courbon sont des locaux partagés avec les associations locales (*sportives, culturelles, humanitaires...*) ainsi que par L' EVS pour la MJC d'Aurec et la cantine scolaire pour la salle Catherine Courbon.

- Au sein de la MJC des locaux sont mis à notre disposition :
 - Une salle de vie 3-5 ans comprenant une salle d'activité, une cuisine, ainsi que des sanitaires adaptés à l'âge des enfants.
 - Un bureau
 - 3 salles d'activités
 - Un gymnase
 - Un espace sieste pour les plus petits
 - Une salle animateur + réserve pour l'équipe pédagogique.

L'accueil de loisirs possède également un extérieur clos et sécurisé.

La MJC donne sur un parc avec air de jeux + city stade + skate parc + stade de foot.

Chaque salle de vie est aménagée en plusieurs espaces :

Espace bibliothèque

Espace construction

Espace dessin

Espace dinette

Pour les 6/11 ans chaque salle est installée et désinstallée chaque mercredi.

Il en est de même pour le périscolaire de St Ferréol d'Auroure.

Seule la salle 3/5 ans de la MJC mis à notre disposition peut rester en l'état.

- **Les horaires d'ouverture :**
 - Périscolaire de St Ferréol D'Auroure :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h30 à 08h30 et 16 h 30 à 18 h 30.
Pas d'accueil périscolaire à l'accueil de loisirs l'Ilojeux.

- **Les mercredis** (pour toutes les tranches d'âge):
 - En journée de 7h30 à 18h30 avec ou sans repas
 - En demi-journée avec repas de 7h30 à 14h00 ou de 11h30 à 18h30
 - En demi-journée sans repas de 7h30 à 12h15 ou de 13h30 à 18h30

- **Les vacances scolaires :**
 - Pour les 3/5 ans :
 - En journée de 7h30 à 18h30 avec ou sans repas
 - En demi-journée avec repas de 7h30 à 14h00
 - En demi-journée sans repas de 7h30 à 12h15 ou de 13h30 à 18h30
 - Pour les 6/11 ans :
 - En journée de 7h30 à 18h30 avec ou sans repas

- **Les fermetures annuelles :**

L'accueil de Loisirs ferme ses portes selon un planning annuel communiqué en début d'année scolaire aux familles et établie par les élus de la communauté de communes.

PROJET EDUCATIF

Présentation de la Communauté de Commune Loire Semène

La Communauté de Communes Loire Semène a été créée le 28 Décembre 2000, elle se compose de 7 communes :

- Aurec sur Loire,
- Saint Ferréol d'Auroure,
- La Séauve sur Semène,
- Saint Didier en Velay,
- Pont Salomon,
- Saint Victor Malescours
- Saint Just Malmont.

Le siège se situe à La Séauve sur Semène, dans l'ancienne abbaye cistercienne.

Actuellement, la CCLS est présidée par Monsieur Girodet, maire de Saint Just Malmont.

Les missions de la CCLS sont très diversifiées, elle travaille sur :

- La culture
- L'économie et le tourisme
- L'aménagement du territoire
- L'amélioration du cadre de vie de ses habitants
- La famille et la jeunesse.



Projet éducatif de la CCLS

Afin de réaliser le projet pédagogique de l'accueil de loisirs L'Ilojeux , nous nous sommes appuyés sur le projet éducatif de la CCLS :

- Assurer le bien-être de l'enfant et du jeune :
 - Garantir sa sécurité physique, morale et affective
 - Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la santé
 - Respecter son rythme
 - Garantir un accueil de qualité en respectant les différences
 - Être des lieux d'éveil
 - Favoriser les échanges, le relationnel, l'implication et le soutien et l'accompagnement de la cellule familiale : écoute, conseil, médiation

- Participer à la construction de sa personnalité :
 - Par son ouverture d'esprit : lieu d'éveil, de sensibilisation
 - Par la découverte et l'expression : développer différents moyens d'expression : découvrir, manipuler, transformer des matériaux pour développer le sens pratique, l'ingéniosité
 - En forgeant sa propre réflexion, en stimulant son sens critique
 - En lui donnant le sens des valeurs morales et sociales : liberté, fraternité, égalité, respect d'autrui et des biens, solidarité, paix
 - En lui donnant le goût des choses simples, le sens du service et le sens de l'effort
 - En participant à la vie en groupe : par l'intermédiaire du jeu, du sport, des sorties, des camps, apprendre aux jeunes à se rencontrer, à s'écouter, à se respecter, à établir des règles de vie, à s'organiser

- L'aider à prendre toute sa place dans la société :
 - En éveillant son sens de la responsabilité individuelle et collective
 - En facilitant l'acquisition de l'autonomie, en encourageant la socialisation, la vie collective et le respect des autres
 - En favorisant l'ouverture sur son territoire et sur le monde, les échanges, en établissant des relations sociales, en développant l'esprit de curiosité
 - En promouvant les valeurs de citoyenneté, en éveillant les enfants et les jeunes à la vie en société dans l'objectif de devenir les adultes-citoyens de demain
 - En favorisant l'accès à la culture
 - En œuvrant pour une prise de conscience environnementale chez l'enfant, dès son plus jeune âge, de ses actions, de ses impacts, afin de l'amener vers un comportement

Première compétence d'envergure exercée par la communauté de communes, le service à la population demeure un axe fort de la politique communautaire.

Cette politique s'exerce actuellement dans les secteurs suivants :

- La Petite Enfance au travers des crèches et relais assistantes maternelles
- L'Enfance au travers des accueils de loisirs, du service périscolaire et des camps enfance
- La Jeunesse au travers des camps jeunes communautaires et actions jeunes
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- La Culture

Nous nous sommes appuyés sur les Finalités éducatives de la CCLS pour concevoir nos objectifs pédagogiques.

Projet pédagogique du pôle Aurec-Sur-Loire et Saint-Ferréol D'Auroure

Intensions Pédagogiques

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES D'EVALUATION
Epanouissement individuel et collectif à travers des projets/les différents types d'activités (culturels, artistiques, sportifs...)	<ul style="list-style-type: none"> - Être à l'écoute de chaque enfant sans dénaturer la notion de groupe. - Proposer des activités, des projets répondant aux envies des enfants. - Proposer des activités variées et adaptées à son âge - construire une journée d'accueil de l'enfant en prenant en compte son développement. - Permettre à l'enfant de vivre chaque temps d'activité à son rythme - Appréhender de manière collective la notion de plaisir, de jeu et de découvertes. - Valoriser les différences pour l'épanouissement collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les bilans faits avec les enfants - Programmes variés dans les propositions et adaptés - Cohésion de groupe - Chaque enfant a trouvé sa place
Accueil individualisé de l'enfant et de sa famille	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accueil de l'enfant et de sa famille. - impliquer l'ensemble de l'équipe (<i>équipe d'animation + équipe de direction</i>) sur les temps d'accueil. - Être visible et identifié sur les temps d'accueil - Prendre en compte les besoins des familles et de leurs enfants. - impliquer les familles dans la structure. - Créer du lien entre l'enfant, l'équipe pédagogique et la famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Retours positifs des familles - Mise en place d'outils de communication pour informer et/ou faire des retours (<i>blogs, cahier de transmission...</i>)
Les échanges avec l'environnement ainsi que le développement d'une vie collective riche et harmonieuse	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de découvrir ou redécouvrir les richesses de son environnement local. - permettre aux enfants de l'accueil de loisirs de partager avec d'autres enfants du territoire. - Impliquer les familles dans le fonctionnement de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets avec le RPE, la maison sénior pour développer l'intergénérationnel - Mise en place des projets communs entre les structures du territoire Loire Semène (<i>communautaires et associatives</i>) comme « la grande lessive » et un grand carnaval

Projet annuel du pôle ASL/SFA

Cette année, nous avons choisi comme thématique et/ou fil conducteur : « LA CULTURE »

Avec l'équipe, nous avons défini les différents types de culture, afin de trouver un axe de travail, ainsi que des objectifs. Nous avons axé notre travail sur la culture artistique et la découverte du patrimoine. La finalité du projet est de créer un « musée des enfants » avec toutes les créations, photos... pour faire une exposition à destination des familles

OBJECTIF GENERAL	AXES DE TRAVAIL	OBJECTIFS	Mise en place du projet
Permettre l'accessibilité et la découverte culturelle au sens large	La culture artistique	<ul style="list-style-type: none"> -Développer l'imaginaire et la créativité -Eveiller la curiosité -Développer l'ouverture d'esprit et la compréhension du monde -Favoriser le non jugement 	->Faire découvrir les arts : <ul style="list-style-type: none"> • Théâtre : assister à une représentation à l'opéra de St Etienne • Sculpture : Intervention d'un professionnel du territoire, activités autour de la manipulation du toucher • Musique : Sensibilisation aux musiques du monde et ateliers de « musicothérapie » (<i>intervention de l'école de musique Loire Semène + intervenant du territoire</i>) • Peinture/dessin : Découverte des œuvres et techniques d'un artiste célèbre (<i>Picasso, Andy Warhol, Arcimboldo...</i>) • Expression : ateliers danses
	Le patrimoine culturel (<i>local, national, mondial</i>)	<ul style="list-style-type: none"> -Développer la communication verbale et non verbale 	->Découverte du patrimoine local : <ul style="list-style-type: none"> • Découverte du site le Corbusier à Firminy + • Visite des deux châteaux à Aurec-sur-Loire • Observation des fresques médiévales et modernes dans Aurec-Sur-Loire • Visite de la vieille ville du Puy ->Découverte du patrimoine national : <ul style="list-style-type: none"> • Activités autour de Gustave Eiffel • Découverte gustative : la lentille du Puy, fabrication d'une baguette de pain • Ateliers mode avec la découverte de couturiers français

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire accueillent tous les enfants ; les enfants en situation de handicap bénéficient d'un accueil adapté à leurs besoins.

L'objectif est de répondre aux besoins des familles et des enfants en leur proposant un accueil adapté et de qualité tout en favorisant leur intégration au groupe.

- ➔ Dans un premier temps, une rencontre est organisée avec les parents et les enfants pour :
 - Présenter les espaces et le fonctionnement de la structure
 - Recueillir toutes les informations nécessaires sur la nature du handicap et ses conséquences.
 - Un protocole d'accueil est discuté avec les familles pour définir les modalités de présence de l'enfant et ses besoins.
- ➔ L'accueil d'enfant en situation de handicap permet :
 - De développer la notion d'ouverture aux autres
 - De prendre en compte la notion de respect des différences et des richesses de chacun.

L'accompagnement des enfants à titre individuel et collectif est également construit au regard du principe de la laïcité : Principe républicain et constitutionnel, la laïcité garantit l'expression de la diversité. Elle crée les conditions propices pour «faire société» :

- Favoriser la connaissance, la reconnaissance et l'acceptation des différences
 - Faciliter la lutte contre toutes formes d'asservissement, l'obscurantisme et les préjugés
 - Permettre l'émancipation de tous ; Etablir de véritables dialogues entre les citoyens
 - Créer des espaces collectifs pour permettre l'expérimentation concrète et réelle du «vivre ensemble»
 - Aider chaque individu à ce construire en aillant un sentiment de protection et de liberté.

Le projet CLAS – Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

L'Espace de Vie Sociale Pierre Royon met en place un projet CLAS sur l'ensemble du territoire. Pour la commune d'Aurec-Sur-Loire, celui-ci aura lieu une fois par semaine hors période de vacances de 16h15 à 18h30. Il s'adresse à un groupe d'élève de 6 à 11 ans orientés par le biais de l'école.

Un animateur les accompagne dans la compréhension de leur devoir, dans l'accompagnement à la méthodologie, dans l'organisation de son travail, de son cartable... Les enfants participeront également à des projets annuels en lien avec les objectifs du CLAS par le biais d'activité ludique permettant de développer les compétences de l'enfant tel que développer sa mémoire, sa motricité fine, son imaginaire...

Ceci permet à l'enfant de travailler les mêmes compétences qu'au sein de l'école sous une autre forme lui permettant de (re)prendre confiance en lui et de s'apercevoir des qualités qu'il possède.

LES ACTIVITES

Les activités sont organisées autour d'objectifs qui changent à chaque période, une période de mercredi allant de la fin des vacances au début d'une autre.

Chaque temps de vacances étant une période à part entière, le planning des activités est donc élaboré en fonction des objectifs choisis.

Les enfants pourront alterner les différentes sortes d'activités et entrer dans un imaginaire adapté.

Cette organisation aura pour but de participer à la construction de l'enfant et à son épanouissement.

Un enfant épanoui est un enfant heureux, qui progresse sur le chemin de l'autonomie.

Pour chaque programmation nous allons donc prendre en compte les besoins et les envies des enfants selon les tranches d'âge.

Nous allons ainsi associer l'éveil et la curiosité de l'enfant à nos valeurs éducatives.

Les programmes d'animations sont construits au fur et à mesure des périodes de l'année en déclinant les axes pédagogiques principaux. La variation des thématiques permet de conserver un côté attractif et dynamique pour les familles et les enfants.

Pour le bon déroulement des activités les animateurs procèdent de la manière suivante :

AVANT L'ACTIVITE	PENDANT L'ACTIVITE
<ul style="list-style-type: none">-Réflexion autour des objectifs et/ou de la thématique-Prendre en compte les derniers bilans- Etablir un programme adapté : <i>Se poser la question pourquoi je mets en place ? Est-ce dans les compétences intellectuelles, motrices et cognitives de l'enfant ?</i>-Rédiger les fiches activités-Etablir une liste de matériel nécessaire pour le séjour	<ul style="list-style-type: none">-Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants-Faire vivre tous les temps de la journée-Susciter la curiosité et l'envie-Animer-Faire participer les enfants à tous les temps de la vie quotidienne (<i>préparation, rangement...</i>)-Observer le groupe, adapter si besoin-Prendre en compte chaque enfant de manière individuelle tout en respectant la vie collective-Evaluer : avec les enfants et entre collègues

Ne pas oublier que nous accueillons des enfants sur un temps de loisirs, je « jeu » et « l'amusement » sont obligatoires :

« JOUER, FAIRE JOUER, JOUER AVEC, DONNER A JOUER »

- Laisser jouer : donner le libre choix aux enfants sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux spontanés.
- Donner à jouer : l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité.
- Jouer : avec l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles.

- Faire jouer : l'animateur crée un jeu ou un univers (*décor, déguisement*) que l'enfant exploite.

LA VIE QUOTIDIENNE, LE RYTHME DU SEJOUR ET DES JOURNEES

L'accueil du premier jour :

Il est important de faire découvrir les lieux dans lesquels vont évoluer les enfants au cours de leurs vacances et des différents accueils pour leur permettre de se familiariser avec ceux-ci, leur faciliter le repérage dans l'espace. Pour chaque nouvelle inscription, un temps d'adaptation est proposé à la famille.

Lors de chaque activité/sorties

En cas d'arrivée prématurée ou de retard, les animateurs sont tenus de tenir la direction informée. De plus les familles sont informées par mail, de toutes les informations nécessaires au bon déroulé de la semaine et/ou de l'activité-sortie.

Temps activités matin /après-midi

Les activités devront s'adapter au temps, au public. D'autre part les activités doivent être préparées avec le matériel prévu à l'avance, afin de ne pas perdre de temps sur l'activité et que l'intérêt de l'enfant soit capté. Les temps calmes et temps libres seront réfléchis et répondront aux exigences que nécessitent chacun d'entre eux.

Sortie sur l'extérieur

Prendre une trousse à pharmacie complète, portable avec numéros, de quoi boire.
Avoir une liste des enfants sur soi. Prévenir la direction du lieu où se trouve le groupe quand la sortie n'est pas programmée par l'équipe de direction.

Infirmierie

Prendre en compte les éventuelles allergies et des notes d'observation sur les fiches sanitaires. Aucun médicament prescrit sans l'avis d'un médecin ou l'avis de la Direction ne pourra être donné.

Hygiène et rangement

La vie collective ne tolère aucune expérience de laisser aller dans ce domaine. L'hygiène est indispensable pour le bien être de chacun et la meilleure vie collective possible. Les équipes d'encadrement doivent avoir un souci constant de ces notions en mettant en place des règles d'hygiène.

Repas midi

Ce moment est un temps d'activité moins intense (récupération), c'est un temps d'échange important entre individus dans le calme. Les animateurs sont aux tables des enfants et font en sorte que le repas soit aussi un moment éducatif, chaque enfant doit apprendre à goûter, à se servir, à partager, sans y être forcé.

Temps calmes

Ces temps de détente doivent permettre de ressourcer les enfants, de leur permettre de se retrouver. Eviter les jeux qui énervent les enfants. Il est important de leur expliquer à quoi sert un temps calme.

La journée type d'un enfant à l'accueil de loisirs sur les mercredis et les vacances :

-7h30-9h30 : temps d'accueil du matin : tables à thèmes, temps d'échanges et rituel d'accueil avec les enfants, annonce du programme de la journée.

-9h30-11h30 : temps d'animation

-11h30/13h30 : temps de repas

-13h30-14h30 : temps calme : relaxation, lecture, préparation à la sieste pour les petits.

-14h30-16h : reprise des activités

-16h/17h00 : temps de goûter partagé (*fourni par les familles*)

-16h30-18h30 : temps d'accueil du soir ateliers au choix pour les enfants

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Moyens matériels

- Equipements sportifs :
Nous disposons des équipements sportifs qui se situent sur le territoire de Loire Semène. Cependant, il faut effectuer des réservations en avance.
- Matériel sportif :
Du matériel communautaire a été investi, suivant les besoins de chaque structure, le matériel peut être emprunté sous réservation. Lors des activités prévues en gymnase, le matériel des clubs peut également être emprunté, sur accord avec les présidents de clubs et responsables de la mairie.

- Matériel pédagogique et ludique :
Lors de chaque accueil, l'accueil de loisirs met à disposition du matériel ludique et pédagogique accessible à tous (*enfants et parents*)

Moyens logistiques et organisationnels

- Transport :
Très souvent, les activités se passent à l'extérieur du centre. Nous avons pris pour habitude de travailler avec les compagnies de transports présentes sur notre territoire. Chacun devra faire appliquer la réglementation en vigueur lors de ces trajets.
- Repas :
Les repas sont pris sur place et livrés par notre prestataire : la ferme de lavée. Les repas sont commandés la semaine précédant l'accueil. Des pique-niques peuvent être préparés par les familles lors des sorties ou activités spécifiques.
- Téléphone portable :
Chaque animateur doit être en possession de son téléphone portable lors des sorties ou activités extérieures.

Chaque animateur doit posséder les numéros des responsables (*des responsables de l'accueil de loisirs, du responsable de territoire, du chef de service ou du directeur de Loire-Semène en dernier recours*) et aussi les numéros d'urgences (*qui sont affichés à l'intérieur de la pharmacie*)

Moyens de communication sur le fonctionnement

Durant l'année, plusieurs réunions sont proposées aux familles pour présenter les séjours, les projets.

À la fin de chaque période de vacances, l'équipe fait un bilan avec la famille soit de manière officielle (*veillée/accueil animé...*) soit de manière officieuse (*quand le responsable vient récupérer les enfants*).

Le fonctionnement de l'équipe adulte

Le personnel d'encadrement répond aux exigences délivrées par le ministère de la jeunesse et des sports. Il s'agit d'un personnel apte à garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.

La législation actuelle nous impose un minimum de 50 % diplômés et un maximum de 20% de personnes non qualifiées.

Notre structure, dans le cadre de l'accompagnement à la formation, accueille également des personnes en situation de stage pratique BAFA ou BAFD.

Quotas d'encadrement

Les quotas d'encadrement respectent la réglementation à savoir :

Périscolaire/mercredis :

1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Vacances :

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

L'équipe de direction se compose de la manière suivante

Une directrice	Jennifer CALCAGNI (<i>BAFD, Diplôme Auxiliaire puéricultrice, BP JEPS en cours de VAE</i>)
Une directrice adjointe	Chloé GROUSSON (<i>Licence MEEF</i>)

L'équipe d'animation se compose de la manière suivante :

Périscolaire St Ferréol D'Auroure	8 animateurs
mercredis Aurec Sur Loire	4 animateurs
Vacances Aurec sur Loire	Entre 7 et 9 animateurs.

Le rôle de l'équipe encadrante

Le directeur :

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires extérieurs, municipalité,).

Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).

Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.

Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.

Le directeur adjoint :

Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.

Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action et le remplace en son absence.

Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs (explication des règles de fonctionnements, transmission des connaissances, évaluation des animateurs, aide dans la mise en place du projet d'animation)

Il est l'intermédiaire entre les animateurs et le directeur.

L'animateur :

- Auprès des enfants

Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.

Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.

Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.

Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.

Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec les parents :

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

Il est présent aux moments de l'accueil et du départ et de surcroît, il est accueillant

Obligations

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel
- Respecter les horaires
- Porter une tenue vestimentaire adaptée et décente
- L'utilisation personnelle du portable est interdite pendant les heures de travail.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux
- Les pauses des animateurs se tiendront au moment du temps calme ou du temps libre, en dehors des activités, et à tour de rôle.

Assurer la sécurité physique de l'enfant

- Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur
- L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation
- L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants
- L'animateur devra prendre en compte la particularité de chaque enfant et s'y adapter

La sécurité affective

- L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.
- L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe
- L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi...
- L'animateur ne forcera pas l'enfant à faire une activité, mais l'y incitera.

Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe

- L'animateur mettra en place dès le début du séjour ou de l'année scolaire des règles de vie avec les enfants, il utilisera des moyens adaptés à l'âge des enfants, dessins, photos.... Ces règles de vie pourront évoluer tout au long du camp.
- L'animateur mettra en place des temps de discussion et d'échange avec les enfants
- L'animateur mettra en place des jeux collectifs où les enfants devront apprendre à jouer en tenant compte du groupe et des règles définies...

Exigences particulières

Drogues, alcool :

La consommation, ou le trafic de stupéfiants est totalement interdite par la loi. La consommation d'alcool sont également interdits dans l'enceinte de la structure.

Cigarette :

Pour les fumeurs, la cigarette est tolérée dans l'endroit prévu à cet effet. Durant cette pause, l'animateur devra prévenir ses collègues de son absence.

Téléphones portables :

L'utilisation des téléphones portables n'est pas tolérée pendant les activités. Ils seront par contre obligatoires lors des sorties, activités extérieures ou déplacements (seulement pour être joignable à tout moment et pour joindre quelqu'un en cas de problème).

Absence :

Toute absence prévue doit être signalée le plus tôt possible au responsable.

LES RELATIONS AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'équipe pédagogique considère que la qualité des relations entre les différents acteurs est une base primordiale pour que chacun se sente à sa place.

Les relations enfants/enfants

L'équipe d'encadrement souhaite que les relations entre les enfants soient fondées sur la bonne entente, l'entraide, la camaraderie et l'amitié. Elles devront permettre aux enfants de vivre des moments de vie collective dans un esprit de respect mutuel.

Les relations animateurs/enfants

Les animateurs sont les référents, les points de repère des enfants : c'est à eux que ces derniers doivent pouvoir s'adresser. Les animateurs sont l'écoute des enfants. A ce titre, les animateurs appliquent à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux enfants. Ils assurent la sécurité, physique, morale et affective de chaque enfant. Ils développent avec les enfants un climat de confiance et de compréhension sont moteur de la mixité au sein du groupe.

Les relations animateur/animateur

Les relations doivent être inspirées par les notions de respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Aucun animateur ne doit considérer qu'il est au-dessus des autres et qu'il peut se dispenser de respecter les décisions ou tenir compte d'un conseil. Par ailleurs, le travail en animation est fatigant : les relations peuvent s'en ressentir et connaître des tiraillements, des tensions : il est de la responsabilité de chacun de faire en sorte que ces moments difficiles soient passagers et d'éviter toute rancune. Un cadre chaleureux doit être conservé par l'entretien de bonnes relations.

Les relations directeurs/animateurs

Ces relations doivent être fondées sur le respect mutuel des rôles, la confiance, la solidarité, et la concertation. En outre, les relations entre animateurs et directeurs ne peuvent se fonder que sur une franchise réciproque. Les animateurs référents se devront d'informer chaque jour les directeurs sur la journée écoulée, de poser toutes les questions qu'il leur semble utile, de prévenir en cas de problème.

Les relations directeur/familles

Une attention toute particulière sera portée par l'ensemble de l'équipe à la qualité des relations avec des responsables légaux avant, pendant et après la venue de l'enfant. Tout doit être mis en œuvre pour que ces relations soient confiantes et respectueuses du statut des uns et des autres.

Familles/animateurs

Les animateurs seront à l'écoute des familles. Ils les tiendront informés du déroulement des activités.

Animateurs/Enfants/Intervenants

Pendant des interventions proposées, les animateurs restent les référents des enfants. Ils continuent d'assurer leur protection affective, morale et physique, facilitent la relation avec l'intervenant, et motivent les enfants.

En outre, les animateurs et enfants devront respecter l'ensemble des personnels des structures d'accueil. Aucune tolérance ne sera admise en cas de manquement à cette notion.

Communication avec les partenaires

Il est important de communiquer à chaque étape du séjour.

L'information passe par plusieurs étapes :

- Un programme des temps forts avec tous les renseignements est diffusé.
- Envoie d'e-mail aux familles pour toute information nouvelle et programme.
- Des points informations sont installés dans la structure afin d'informer les parents sur des aspects précis notamment pour le nécessaire à apporter pour les sorties, les programme d'activité sur la semaine...

Le site Internet, le Facebook de la communauté de communes, la presse permettent de relayer les temps forts, de rendre compte de toute information sur le fonctionnement du centre...

Le bureau de la direction est également toujours accessible pour renseigner les parents, répondre aux diverses questions, problèmes....

Le règlement intérieur. Toute famille se doit de prendre connaissance du règlement intérieur. Celui-ci est consultable sur le portail famille et le site internet et s'y conformer www.loire-semene.fr.

De plus, la communication est essentielle entre les différents acteurs qui fréquentent l'accueil de loisirs. La communication est le moyen par lequel les informations sont transmises, qui permettent la compréhension.

